

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 29 mars 2010**

**CP 10/03-28**

*L'an deux mil dix, le 29 mars à 17 H 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Etaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astruc, Astoul et Bénech ;*

*Etait excusé : M. Moignard.*

**AIDE DU DEPARTEMENT EN MATIERE D' ACTIONS PUBLIQUES  
D' ACCOMPAGNEMENT D' O.P.A.H.  
COMMUNES DE GRISOLLES, LAFITTE, LAVIT DE LOMAGNE, LE CAUSE et  
VALENCE d'AGEN**

---

**I - RAPPEL**

Une O.P.A.H. est une procédure d'incitation publique à la réhabilitation de logements privés, qui comporte un programme d'opérations d'aménagement réalisées par des communes (actions publiques d'accompagnement).

L'aide du Département est accordée au taux de 20 % du montant H.T. des travaux, plafonné à **503 082 €** sur 3 ans (soit un maximum de subvention départementale de **100 617 €** par O.P.A.H.). La dépense subventionnable est plafonnée à **91 500 €** par commune.

**II - FINANCEMENT DES ACTIONS D' ACCOMPAGNEMENT**

Ces actions sont financées à l'origine par le Fonds d'aménagement Urbain (1976) de l'Etat, remplacé en 1984 par le Fonds Social Urbain, auquel la Région s'est substituée en 1985.

Depuis 1997, les interventions de la Région et du Département, dans le cadre de contrats de terroir puis de pays, permettent un financement conjoint des OPAH.

Les programmes d'OPAH s'inscrivant dans le cadre des contrats de terroir et de pays sont portés par les communautés de communes des Deux Rives, de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise, du Quercy Caussadais, du Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron, du Sud Quercy de Lafrançaise, de Montaigu Pays de Serres, des Terrasses et Vallées de l'Aveyron, du Quercy Vert, de Montauban et des trois rivières, du Canton des pays de Garonne et de Gascogne et celui des Terrasses et plaine des deux cantons.

D'autre part, des projets au volet touristique fort présentés dans le cadre des contrats de terroirs ou de pays sont rattachés sur cette politique afin de leur permettre de bénéficier d'un financement du Département et de la Région.

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés, et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits au Budget Départemental de l'exercice en cours, article 2041433, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2010.....	<b>350 000 €</b>
Engagé à la commission permanente de ce jour.....	<b>103 030 €</b>
Disponible.....	<b>246 970 €</b>

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

### **LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 103 030 € :

***Demandes présentées dans le cadre de conventions territoriales***

<b>COMMUNE OPERATION</b>	<b>MONTANT TRAVAUX H.T.</b>	<b>DEPENSE SUBVENTIONNABLE € H.T.</b>	<b>SUBVENTION ACCORDEE</b>
<b>1) GRISOLLES</b> Aménagements urbains rue du Pézoulat – 1ère tranche	413 604	122 000	122 000 x 20 % = <b><u>24 400 €</u></b>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Montalbanais - Année 2009 / phase 1 validé en CP du 27-04-09.			
<b>2) LAFITTE</b> Travaux d'aménagement du village	94 700	94 700	94 700 x 20 % = <b><u>18 940 €</u></b>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Garonne Quercy Gascogne - Année 2009 / phase 3 présenté à la CP de mars 2010.			
<b>3) LAVIT DE LOMAGNE</b> Aménagement du boulevard des amoureux et de la rue Alban GUIRAUD – 1ère phase	<u>1ère phase</u> : 122 000	122 000	122 000 x 20 % = <b><u>24 400 €</u></b>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 13-08-09. Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Garonne Quercy Gascogne - Année 2009 / phase 2 validé en CP du 23-07-09.			
<b>4) LE CAUSE</b> Aménagement de l'entrée du bourg -1ère tranche	340 552	122 000	122 000 x 20 % = <b><u>24 400 €</u></b>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Garonne Quercy Gascogne - Année 2009 / phase 2 validé en C.P du 23-07-09.			
<b>5) VALENCE D'AGEN</b> Aménagement de l'avenue de Quercy (R.D. 953) phase 2	54 452	54 452	54 452 x 20 % = <b><u>10 890 €</u></b>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne - Année 3 validé en CP du 11-12-06.			

**TOTAL.....103 030 €**

– Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041433, sous-  
fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,